

CONDITIONS OFFICIELLES DE LA DÉCLARATION DE GARANTIE DU PRODUIT TENNECO EN EUROPE, AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE

AVERTISSEMENT : Ce document est destiné à des fins de commodité et de référence uniquement et ne vise pas à définir, limiter ou décrire la portée ou l'intention de toute disposition légale applicable ou de toute disposition des contrats existants. En cas de divergence entre ce document et toute autre condition officielle de garantie bilatérale, cette dernière prévaudra. Tout ce qui précède ne peut pas être moins que légalement obligatoire en vertu de la législation locale. Tenneco est l'un des principaux concepteurs, fabricants et distributeurs mondiaux de produits automobiles pour l'équipement d'origine et les clients du marché secondaire, avec un chiffre d'affaires de 15,4 milliards de dollars pour l'année 2020 et environ 73 000 membres d'équipe travaillant sur plus de 270 sites dans le monde. Toutes les marques auxquelles il est fait référence dans ce document sont des marques commerciales déposées de Tenneco Inc. ou de l'une de ses filiales dans un ou plusieurs pays, distribuées par Federal-Mogul et/ou DRiV (ci-après collectivement « DRiV »).

Grâce à nos quatre groupes d'activités, Motorparts, Performance Solutions, Clean Air et Powertrain, nous encourageons les progrès de la mobilité mondiale en fournissant des solutions technologiques pour des marchés mondiaux diversifiés, notamment les véhicules légers, les camions commerciaux, les véhicules tout-terrain, industriels, les sports mécaniques et le marché secondaire. Ces avancées visent des performances plus propres, plus efficaces, plus confortables et plus fiables. Nos produits sont fabriqués selon les spécifications OE et leur qualité est le résultat de notre investissement important dans la recherche, la conception et la fabrication pour vous garantir la tranquillité d'esprit que vos réparations laisseront vos clients entièrement satisfaits.

Les pièces que nous fournissons correspondront à leurs spécifications au moment de la livraison et seront exemptes de défauts de matériaux et de fabrication pendant la durée de la période de garantie mentionnée. Tous nos produits nouvellement achetés sont accompagnés de cette garantie promettant que nos produits fonctionneront comme prévu dans des conditions normales d'utilisation de la voiture avec une usure normale de la pièce. DRiV décline toute responsabilité en ce qui concerne tout défaut résultant d'une usure excessive, d'un dommage intentionnel, d'une négligence, de conditions de travail anormales, d'une mauvaise utilisation (course, rallye ou sports mécaniques et tout-terrain), du recyclage ou du reconditionnement, ou de l'altération des pièces ou d'une défaillance à s'adapter au bon véhicule comme déterminé par le propre catalogue de DRiV. La période de garantie commence à compter de la date d'installation. Un service de garantie n'entraîne pas une prolongation de la période de garantie, ni ne déclenche une nouvelle période de garantie.

Dans tous les autres cas, en cas de réclamation valable, DRiV sera tenu de réparer ou de remplacer gratuitement les pièces défectueuses ou de rembourser le prix des pièces, dans des conditions normales dans un délai déterminé, en fonction des spécificités de la garantie écrite comme expliqué dans les sections spécifiques ci-dessous. Avec notre déclaration de garantie, nous soutenons notre produit car nous pensons que nos produits sont d'excellents produits de qualité.

Pour les conditions de garantie officielles, veuillez contacter l'organisation où le produit a été acheté. Les conditions de garantie de l'organisation partenaire respective auprès de laquelle le produit a été acheté s'appliquent toujours.

Si vous êtes un client direct de DRiV, Kontich, Belgique, et de ses filiales directes et indirectes dans la région EMEA (vous avez reçu une facture de DRiV directement pour vos achats), vous pouvez déposer votre demande de garantie via le portail de garantie DRiV :

Anglais	www.drivparts.com/en-eu/claims.htm
Français	www.drivparts.com/fr-fr/claims.html
Allemand	www.drivparts.com/de-de/claims.html
Italien	www.drivparts.com/it-it/claims.html
Espagnol	www.drivparts.com/es-es/claims.html
Russe	www.drivparts.com/ru-ru/claims.html

Les conditions de garantie s'appliquent aux pièces montées, et non aux problèmes survenant avant l'installation, ou pendant le transport et/ou le stockage. Lorsque les pièces ont été retournées sous garantie à votre fournisseur local, DRiV a le droit d'examiner tous les composants, y compris les pièces associées, afin de déterminer si la défaillance est liée à la manière dont la pièce a été installée ou s'il y a un problème avec ses composants associés, ou toute autre raison.

Toutes les réclamations doivent être traitées par la partie reconnue qui vous a vendu la pièce. La réclamation peut ensuite être transmise à l'organisation d'où provient la pièce.

REGIONS DRIV'S DANS LA ZONE EMEA

Les conditions de garantie telles qu'énoncées dans ce document s'appliquent à l'Europe, la Russie, le Moyen-Orient et l'Afrique. Ces régions sont spécifiées comme suit :

- *1= Région-1 : **Région de l'Union européenne** : *Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, île de Man, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.*
- *2=Région-2 : **Pays européens ne faisant pas partie de l'Union mais ayant les mêmes conditions** : *Albanie, Andorre, Bosnie-Herzégovine, Guernesey, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Norvège, Saint-Marin, Svalbard, Suisse, Serbie, Monténégro, Monaco, Macédoine du Nord, Royaume-Uni, Cité du Vatican.*
- *3= Région-3 : **Europe sans UE** : *Azerbaïdjan, île Bouvet, île Falkland, îles Féroé, Géorgie, Gibraltar, Groenland, Jersey, Moldavie, Turquie, Ukraine.*
- *4=Région-4 : **Union économique eurasienne** : *Arménie, Biélorussie, Russie, Kazakhstan, Kirghizistan.*
- *5=Région-5 : **Moyen-Orient et Extrême-Orient** : *Afghanistan, Bahreïn, Irak, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Mauritanie, Oman, Pakistan, Palestine, Qatar, Arabie saoudite, Tadjikistan, Turkménistan, Émirats arabes unis, Ouzbékistan, Yémen, Djibouti.*
- *6=Région-6 : **Afrique du Nord** : *Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, République du Congo, Égypte, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Maroc, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Tunisie, Sahara occidental.*
- *7=Région-7 : **Afrique centrale et du Sud** : *Angola, Botswana, Burundi, Cabo Verde, Comores, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Mayotte, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Réunion, Rwanda, Sainte-Hélène, São Tomé et Príncipe, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Géorgie du Sud et Sud, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.*

EXCLUS DE LA COUVERTURE DE GARANTIE (GÉNÉRAL) :

- Usure normale. Toutes les pièces doivent être remplacées conformément au programme d'entretien recommandé par le constructeur du véhicule.
- Tout problème dû au fait que la pièce n'est pas montée par un installateur professionnel
- Les produits qui ont été modifiés ou endommagés par une mauvaise installation et/ou l'utilisation d'outils d'installation incorrects, contraire aux spécifications du constructeur du véhicule et/ou de DRiV.
- Dommages au produit causés par accident(s)
- Produits endommagés par l'installation sur tout autre véhicule/moteur que celui indiqué dans le catalogue DRiV ou ses modifications ultérieures.
- Produits qui ont fait l'objet d'une mauvaise utilisation (course et rallye, utilisation tout-terrain avec un véhicule léger (si ce n'est pas un SUV) à moins qu'un produit ne soit explicitement réputé pour une telle utilisation, dommages accidentels, installation incorrecte, entretien inapproprié ou inopportun, ou application inappropriée.
- Produits reconditionnés ou recyclés.
- Stockage inapproprié de la pièce : il est nécessaire de stocker nos pièces au frais et au sec
- Produits dont la date de péremption mentionnée sur l'emballage du produit est dépassée.
- Produits affectés par des dommages pendant le transport.
- Avant le règlement d'une réclamation, DRiV se réserve le droit d'examiner toutes les pièces DRiV et non DRiV concernées.
- Cette garantie ne remet pas en cause vos droits légaux.

PRODUITS DE FREINAGE – FERODO, JURID, CHAMPION, NECTO, BERAL, WAGNER QS.

DURÉE DE LA GARANTIE - Valable pour les régions *1 ; *2 ;

Catégorie de produits	Marque(s)	Séries	Durée de la garantie
			Voitures particulières, véhicules utilitaires légers et véhicules utilitaires lourds*
Pièces de freinage (plaquettes de frein, plaquettes de frein à tambour, garnitures de frein, composants hydrauliques, disques de frein)	Ferodo, Jurid, Champion, Necto, Beral, Wagner QS		2 ans

DURÉE DE LA GARANTIE - Valable pour les régions *3 ; 4* *5 ; *6 ; *7 ;

Catégorie de produits	Marque(s)	Séries	Durée de la garantie
			Voitures particulières, véhicules utilitaires légers et véhicules utilitaires lourds*
Pièces de freinage (plaquettes de frein, plaquettes de frein à tambour, garnitures de frein, composants hydrauliques, disques de frein)	Ferodo, Jurid, Champion, Necto, Beral, Wagner QS		1 an

(*) >7,5 tonnes considéré comme Véhicule utilitaire lourd

Chaque fois que vous rencontrez des problèmes pendant le travail ou avez besoin d'une assistance technique, **n'hésitez pas à contacter notre centre d'appels Garage Gurus On-Call**. Nos techniciens ont une mine de connaissances à portée de main et n'attendent que vos questions.

Contactez-nous **par téléphone ou par courriel** pour une réponse rapide et professionnelle pendant les heures de travail EMEA.

Nos gourous parlent le néerlandais, l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol, mais ils peuvent gérer davantage de langues encore par courriel. Essayez :

- Pour les contacts **téléphoniques** : <https://www.drivparts.com/en-gb/garagegurus/about/gurus-oncall.html>
- Pour les contacts par **courriel** : support@gurusoncall.tech

